

Bureau du 25 octobre 2004

Décision n° B-2004-2617

commune (s) : Jonage

objet : **Cession, à la SERL, d'un terrain communautaire situé Chemin des Poteaux lieu-dit Velin Sud**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Service de l'action foncière et immobilière - Subdivision nord

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 13 octobre 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par acte en date du 20 décembre 2001, la Communauté urbaine a cédé à la SERL divers biens compris dans le périmètre de la ZAC des Gaulnes, nécessaires à l'accueil d'activités industrielles, artisanales et tertiaires.

La Communauté urbaine est propriétaire d'une parcelle de terrain nu, d'une superficie de 638 mètres carrés, cadastrée sous le numéro 7 de la section BA, située dans le périmètre de ladite ZAC.

La SERL, concessionnaire de cette opération d'urbanisme aux termes d'une convention en date du 22 janvier 2001, envisage l'acquisition de ce terrain afin de procéder à un réaménagement de voirie.

Aux termes du compromis qui est présenté au Bureau, ce terrain serait cédé, libre de toute location ou occupation, au prix de 3,81 € le mètre carré, admis par les services fiscaux, soit 2430,78 €, aux mêmes conditions que celles figurant dans l'acte de cession du 20 décembre 2001. En conséquence, le paiement interviendrait au plus tard le 31 décembre 2008 ;

Vu ledit compromis ;

Vu les délibérations du Conseil en date du 20 décembre 2001 et n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 ;

DECIDE

1° - Approuve le compromis de cession relatif à la vente d'un terrain communautaire situé chemin des Poteaux, lieu-dit Velin Sud à Jonage.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - Le montant de cette cession fera l'objet des mouvements comptables suivants :

- produit de la cession : 2 430,78 € en recettes - compte 775 100 - fonction 824,

- sortie du bien du patrimoine communautaire : 0,15 € en dépenses - compte 675 100 - fonction 824 et en recettes - compte 211 800 - fonction 824 - opération 0096,

- plus-value réalisée sur la vente des biens : 2 430,63 € en dépenses - compte 676 100 - fonction 01 et en recettes - compte 190 000 - fonction 824.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,